



## **ETUDE : règlement**

L'étude est un espace de travail où les conditions sont mises en place pour permettre à chacun de faire ses devoirs dans les meilleures conditions possibles.

Chacun s'efforcera donc de respecter les consignes de l'enseignant(e) responsable (organisation des lieux, méthodologie de travail, ...) afin de maintenir une bonne ambiance de travail.

Les enseignants vérifieront, dans la mesure de leurs possibilités, le travail accompli MAIS uniquement une vérification régulière à domicile garantira la maîtrise des apprentissages demandés.

Informations générales et règles de base :

- Trois études sont organisées (P1/P5 – P2/P6 – P3/P4) les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 16h30.
- Chacun veillera à apporter son matériel et ce, afin d'éviter tous déplacements inutiles dans les couloirs.
- L'étude n'est pas la garderie ... dès qu'un enfant a terminé ses devoirs, il descend à la garderie (l'enseignant indiquera dans le journal de classe l'heure à laquelle l'enfant quitte l'étude).  
De même, si l'enfant n'a pas de devoir (où si ses devoirs de la semaine sont terminés), il va directement à la garderie.
- Tout enfant ne respectant pas ces règles pourrait se voir exclu provisoirement ou définitivement de l'étude.

Ce règlement n'a pour but que de permettre à chacun de travailler de manière efficace dans de bonnes conditions.

**Signature :**

Rue Hovémont 30b  
4910 Theux

Tél 087/54.13.30  
Fax 087/55.87.26

www.ecolelibredetheux.be  
ec002306@adm.cfwb.be  
info@ecolelibredetheux.be

Si plus d'une page, il convient de continuer le texte sur cette page.